



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 1<sup>er</sup> février 2006 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, madame et monsieur le conseiller-ère Denise Laferrière et Richard Côté formant quorum du comité.

Sont également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Est absente madame la conseillère Jocelyne Houle.

CE-2006-114

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 24 JANVIER 2006 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 25 JANVIER 2006 DE LA VILLE DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** copies des procès-verbaux de la séance spéciale du comité exécutif du 24 janvier 2006 et de la séance ordinaire du comité exécutif du 25 janvier 2006 de la Ville de Gatineau ont été déposées aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2006-115

**APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉROS 3 - 7 331,79 \$ ET 54 - 146 603,53 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉROS 3 - 155 374,89 \$ ET 54 - 397 899,63 \$, LES LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉROS 2 - 2 785,05 \$ ET 53 - 2 890,98 \$ AINSI QUE LES LISTES D'EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉROS 1 - 261 845,76 \$ ET 49 - 1 410 530,98 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéros 3 et 54, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 3 et 54, les listes des réquisitions numéros 2 et 53 ainsi que les listes des embauches de personnel temporaire numéros 1 et 49 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 03	Pièces de comptes à payer	7 331,79 \$	16 au 20 janvier 2006
Liste PD numéro 03	Pièces de comptes à payer	155 374,89 \$	16 au 20 janvier 2006
Liste des réquisitions numéro 02	Pièces de comptes à payer	2 785,05 \$	16 au 20 janvier 2006
Liste des embauches numéro 01	Embauches de personnel temporaire	261 845,76 \$	9 au 13 janvier 2006
Liste PA numéro 54	Pièces de comptes à payer	146 603,53 \$	16 au 20 janvier 2006
Liste PD numéro 54	Pièces de comptes à payer	397 899,63 \$	16 au 20 janvier 2006

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste des réquisitions numéro 53	Pièces de comptes à payer	2 890,98 \$	16 au 20 janvier 2006
Liste des embauches numéro 49	Embauches de personnel temporaire	1 410 530,98 \$	9 au 13 janvier 2006

Un certificat du trésorier a été émis le 27 janvier 2006.

Adoptée

**CE-2006-116**     **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-02 - 324 447,81 \$ - PÉRIODE DU 11 AU 18 JANVIER 2006**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-02 d'un montant total de 324 447,81 \$ pour la période du 11 au 18 janvier 2006.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 janvier 2006.

Adoptée

**CE-2006-117**     **RENOUVELLEMENT DES LICENCES ET DU CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LES PRODUITS DE GÉOMATIQUE ARCGIS POUR L'ANNÉE 2006 – ESRI CANADA LIMITED - SERVICE DES SYSTÈMES D'INFORMATION – 76 536,26 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat d'entretien et le droit d'utilisation des licences des logiciels de géomatique ArcGIS est à échéance depuis le 31 décembre 2005;

**CONSIDÉRANT QU'**il convient d'avoir un contrat d'entretien pour ces logiciels et que la firme ESRI Canada Limited est la seule à pouvoir fournir les services d'entretien et de mise à jour de ces logiciels :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de renouveler le contrat d'entretien et d'utilisation des logiciels de géomatique ArcGIS de la firme ESRI Canada Limited, 49, promenade Gervais, Don Mills, Ontario, M3C 1Y9, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006 pour un montant total de 76 536,26 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à acquitter la facture découlant du contrat d'entretien et d'utilisation des logiciels de géomatique ArcGIS sur présentation de pièces justificatives par le Service des systèmes d'information.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
13420-555-50619	71 878,54 \$	Géomatique entr./logiciels
04-13493	4 657,72 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 janvier 2006.

Adoptée

CE-2006-118

**DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - LES ENFANTS DE L'ESPOIR DE HULL – 85, RUE SAINT-HYACINTHE - IMPACT BUDGÉTAIRE 2005 : 2 533 \$ ET 2006 : 2 890 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « Les enfants de l'espoir de Hull » a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé au 85, rue Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme « Les enfants de l'espoir de Hull » pour l'immeuble situé au 85, rue Saint-Hyacinthe.

Adoptée

CE-2006-119

**REJET DE SOUMISSION 2005 SP 216 - PG MENSYS SYSTÈME D'INFORMATION INC. - PROGICIEL DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA PAIE - DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION**

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif, par sa résolution numéro CE-2005-1451, adopté le 28 septembre 2005, a accepté les documents d'appel d'offres pour l'acquisition et l'implantation d'un progiciel des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE la division de l'approvisionnement de la Ville de Gatineau a initié, le 3 octobre 2005, l'appel d'offres 2005 SP 226 concernant l'acquisition d'un progiciel des ressources humaines et de la paie;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, tel qu'amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la seule soumission reçue ne respecte pas le pré-requis d'une base de données unique (système intégré);

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le comité exécutif rejette la soumission de la firme PG Mensys Système d'information inc..

Adoptée

CE-2006-120

**AUTORISATION - SIGNATURE - DEMANDE DE DÉSIGNATION DE CATÉGORIE A - PATRIMOINE CANADIEN**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2003-436, adopté le 15 avril 2003, s'est doté d'une politique d'acquisition des archives privées;

**CONSIDÉRANT QUE** la section de la gestion des documents et des archives au Service du greffe possède plus de cinquante fonds ou collections d'archives privées et qu'elle poursuit l'acquisition de ce type de fonds, complémentaires aux fonds institutionnels de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi fédérale sur l'exportation et l'importation de biens culturels* permet la désignation, par Patrimoine canadien d'établissements et d'administrations pouvant utiliser la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour offrir une exemption du paiement de l'impôt sur les gains en capital, pour les biens culturels attestés, par la Commission canadienne de biens culturels, qui sont donnés ou vendus à des établissements ou à des administrations désignées du Canada;

**CONSIDÉRANT QUE** les villes sont jugées conformes aux critères juridiques en matière de désignation, mais qu'elles ne sont généralement pas admissibles à la désignation dans la catégorie A et que la section de la gestion des documents et des archives, et non la Ville de Gatineau dans son ensemble, peut demander ladite désignation;

**CONSIDÉRANT QUE** la section de la gestion des documents et des archives a produit une demande de désignation de catégorie A à être acheminée à Patrimoine canadien dans le but de permettre aux donateurs potentiels de fonds et de collections d'archives de recevoir de la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels, un certificat fiscal visant des biens culturels et profiter des avantages connexes :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le chef de la section gestion des documents et des archives au Service du greffe à signer et à transmettre la demande de désignation de catégorie A auprès de Patrimoine canadien.

Adoptée

CE-2006-121\*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 329-2006 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 235 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR LA RÉALISATION DE CERTAINS TRAVAUX MUNICIPAUX DANS LE PROJET LE PLATEAU, PHASE 37 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 329-2006 autorisant une dépense et un emprunt de 235 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour la réalisation de certains travaux municipaux dans le projet Le Plateau, phase 37.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-122\*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 330-2006 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 620 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET LE PLATEAU, PHASES 37A ET 37B - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 330-2006 autorisant une dépense et un emprunt de 620 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet Le Plateau, phases 37A et 37B.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2006-123\*** **RÈGLEMENT NUMÉRO 340-2006 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 095 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET LE PLATEAU, PHASE 38 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 340-2006 autorisant une dépense et un emprunt de 1 095 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet Le Plateau, phase 38.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2006-124** **SOUMISSION 2006 SP 007 - 9071-9048 QUÉBEC INC. - CONSTRUCTION NOVEX - RÉHABILITATION DU COLLECTEUR D'ÉGOUT DESJARDINS - SERVICE D'INGÉNIERIE - APPROXIMATIVEMENT 168 000 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LIMBOUR ET DES RIVERAINS - SIMON RACINE ET DENIS TASSÉ**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme 9071-9048 Québec inc. – Construction Novex, 685, rue Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour les travaux de réhabilitation du collecteur d'égout Desjardins, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un total approximatif de 168 000 \$ incluant les taxes et ce, jusqu'à concurrence des sommes disponibles au règlement numéro 1050 de l'ex-Ville de Gatineau, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 16 janvier 2006 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-10500-002-50620	157 776,14 \$	Station de pompage sur la rue Larose joint et la conduite de l'ouest
04-13493	10 223,86 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-10500-099	10 097,14 \$		Station de pompage sur la rue Larose // Frais de financement
06-10500-002		10 097,14 \$	Station de pompage sur la rue Larose // Joint et la conduite de l'ouest

Un certificat du trésorier a été émis le 27 janvier 2006.

Adoptée

CE-2006-125\*

**AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COÛT DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES DE 110 424,61 \$ - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE - TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE 2005 - CONTRAT 05-89**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2005-1060, adoptée le 29 juin 2005, a adjugé le contrat à la compagnie Construction Lafarge Québec Ltée pour les travaux de rapiéçage de chaussée sur diverses rues dans tous les secteurs de la Ville, contrat 05-89, au montant de 821 506,25 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service d'ingénierie recommande un montant de 110 424,61 \$ incluant les taxes représentant les coûts supplémentaires pour les travaux de rapiéçage de chaussée sur les rues de ce contrat :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser l'ajustement du coût des travaux supplémentaires de 110 424,61 \$ incluant les taxes à Construction Lafarge Québec Ltée dans le cadre des travaux de rapiéçage de chaussées au contrat 05-89 – «Rapiéçage 2005».

Le trésorier est autorisé à puiser à même le surplus accumulé non-affecté de l'ex-Ville de Buckingham, un montant de 5 154 \$ afin de financer des travaux supplémentaires de rapiéçage de chaussées – rue Georges et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-50042-002	5 154,00 \$	Rapiéçage 2005 – Buckingham rapiéçage
06-30269-005-50621	98 550,57 \$	Réseau routier 2005 réseau routier
04-13493	6 720,04 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 janvier 2006.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-126\*

**REVITALISATION D'UNE PARTIE DE LA ROUTE 315 ET DE L'AVENUE DE BUCKINGHAM - ACCEPTATION DE LA PROPOSITION D'AIDE FINANCIÈRE ET RECOMMANDATION DE SIGNER LE PROTOCOLE D'ENTENTE NUMÉRO 56-114 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

**CONSIDÉRANT QUE** le protocole d'entente établissant les conditions et les coûts admissibles pour ce projet a été soumis par la ministre déléguée aux Transports à la Ville de Gatineau pour signature et acceptation de la proposition d'aide financière dans le cadre du projet de revitalisation d'une partie de la route 315 et de l'avenue de Buckingham :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil la proposition d'aide financière soumise en date du 20 décembre 2005, par la ministre déléguée aux Transports dans le cadre du projet de revitalisation d'une partie de la route 315 et de l'avenue de Buckingham selon ce qui suit :

DESCRIPTION	MONTANT DE L'AIDE FINANCIÈRE
Entente 56-114 Revitalisation d'une partie de la route 315 et de l'avenue de Buckingham	200 000 \$

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente soumis par la ministre déléguée aux Transports.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-127

**SOUSSION 2006 SP 047 - ACCEPTATION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES, DE LA GRILLE D'ÉVALUATION, NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION - SERVICES PROFESSIONNELS - MANDAT POUR UNE ÉTUDE RELATIVE À LA RÉNOVATION, L'AGRANDISSEMENT OU LA RECONSTRUCTION DE L'ARÉNA ROBERT-GUERTIN SUR SON SITE ACTUEL ET ÉVALUATION D'AUTRES SITES POTENTIELS - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte les documents d'appel d'offres pour le mandat d'une étude relative à la rénovation, l'agrandissement ou la reconstruction de l'aréna Robert-Guertin sur son site actuel et évaluation d'autres sites potentiels comprenant les cahiers suivants : Avis aux soumissionnaires incluant la grille d'évaluation et de pondération des soumissions, soumissions, clauses administratives, assurances, offre de prix et offre de services.

**QUE** ce comité nomme les membres du comité de sélection des soumissions suivants :

- Réjean Martineau, Service d'urbanisme; en cas d'absence de ce dernier, Yvon Dallaire, Service d'urbanisme, servira de substitut;
- André Lambert, Module des travaux publics et de l'environnement; en cas d'absence de ce dernier, André Cadieux, Service de la gestion des édifices et de l'électricité, servira de substitut;
- Michel Philion, Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire; en cas d'absence de ce dernier, Simon Rousseau, Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, servira de substitut;
- Un représentant de la division de l'approvisionnement du Service des finances, à titre de secrétaire du comité et observateur.

De plus, ce comité autorise le Service des finances, division de l'approvisionnement à lancer un appel d'offres public.

Adoptée

CE-2006-128

**SOUSSION 2005 SP 226 - FIREARMS TRAINING SYSTEMS INC. - SIMULATEUR DE TIR - SERVICE DE POLICE - 120 130 \$ US (APPROXIMATIVEMENT 160 675,15 \$)**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Firearms Training Systems inc., 7340, McGinnis Ferry Road, Suwanee, Georgia, 30024, pour la fourniture d'un simulateur de tir pour le Service de police, incluant un contrat de garantie de 3 ans, le tout au montant de 120 130 \$ US excluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 21 décembre 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années subséquentes les montants nécessaires pour donner suite au contrat de garantie.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
21600-677-50622	2 983,27 \$	Soutien audio-visuel (cd rom, vidéo, cassettes...)
04-19100	8 949,81 \$	Dépenses payées d'avances
18-50012-002-50623	138 963,96 \$	Équipements - Police et incendie simulateur de tir
04-13493	9 778,11 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 janvier 2006.

Adoptée

**CE-2006-129**

**COLLOQUE DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE POLICE DU QUÉBEC 2006 (ADPQ) - GATINEAU - 6 AU 9 JUIN 2006 - 13 000 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des directeurs de police du Québec (ADPQ) a exprimé le désir de se déplacer à Gatineau pour tenir son colloque annuel qui se déroulera au Hilton et au Casino du Lac-Leamy, du 6 au 9 juin 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** les employés du Service de police ont démontré un intérêt à organiser un tel événement;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a accepté d'être l'hôte du 8<sup>e</sup> colloque de l'Association des directeurs de police du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** traditionnellement, la ville hôte offre le cocktail d'ouverture où le maire est invité à lancer officiellement les activités de l'événement;

**CONSIDÉRANT** les retombées économiques locales d'un tel événement :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à verser au comité organisateur le montant prévu au budget pour la tenue de cette activité.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
21100-493-50624	12 208,87 \$	Administration - Police frais de réceptions et de traiteurs
04-13493	791,13 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 janvier 2006.

Adoptée

**CE-2006-130\***  
Abrogée par la  
résolution numéro  
CE-2006-267\*

**DÉLAI DE CONSTRUCTION - GESTION ROSE ROCK INC. - LOT NUMÉRO 1 619 786 (RUE WELLINGTON) - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a vendu à Gestion Rose Rock inc. le lot numéro 1 619 786;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville peut exiger la rétrocession d'une partie du terrain en vertu de l'acte de vente numéro 10 741 044 si Gestion Rose Rock inc. n'a pas débuté les travaux de construction prévus sur le lot numéro 1 619 786 au 17 septembre 2005;

**CONSIDÉRANT QUE** Gestion Rose Rock inc. n'a pas débuté de construction sur ledit lot dans le délai prévu, mais a entrepris plusieurs démarches pour obtenir l'acceptation d'un projet d'édifice à bureaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation du projet requiert un délai additionnel et que selon l'article 7.3 de l'acte de vente, le délai pour débiter les travaux peut être prolongé sujet à l'accord de la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

1. de libérer la lettre de garantie bancaire de 84 000 \$ garantissant l'obligation de Gestion Rose Rock inc. de construire avant le 17 septembre 2005, dès le dépôt d'une nouvelle lettre de garantie bancaire;
2. d'accorder un délai additionnel pour débiter les travaux jusqu'au 17 septembre 2006;
3. d'exiger dans les 30 jours de l'adoption par le conseil de la présente, le dépôt d'une nouvelle lettre de garantie de 84 000 \$ assurant le début des travaux prévus à l'intérieur du nouveau délai fixé au 17 septembre 2006;
4. d'exiger conformément à l'article 7.4 de l'acte de vente numéro 10 741 044 la rétrocession de la partie nord du site (lot numéro 1 619 786) d'une superficie de 1 958 m<sup>2</sup> au prix de 378 000 \$ dès que survient l'une ou l'autre des situations ci-après :
  - A) Gestion Rose Rock inc. ne verse pas la nouvelle lettre de garantie bancaire de 84 000 \$ dans un délai de 30 jours suivant l'acceptation de la présente par la Ville;
  - B) Gestion Rose Rock inc. verse ladite lettre de garantie bancaire dans le délai, mais ne débute pas la construction d'un bâtiment commercial d'une superficie minimum de 4 000 m<sup>2</sup> ou d'un bâtiment résidentiel comportant 28 logements avant le 17 septembre 2006.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente. De plus, le trésorier est autorisé à exercer un choix en vertu de l'article 211 de la Loi sur la TPS et de l'article 272 de la Loi sur la TVQ afin de récupérer à 100 % les crédits sur intrants sur le lot faisant l'objet de la rétrocession, le cas échéant.

M<sup>e</sup> Louis Pidgeon est mandaté pour donner suite à la présente, le cas échéant et obtenir la rétrocession de la partie nord du lot numéro 1 619 786 dès la survenance de l'une ou l'autre des situations ci-haut.

Un certificat du trésorier a été émis le 31 janvier 2006.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-131\*

**MAINLEVÉE DES OBLIGATIONS CRÉÉES À L'ACTE NUMÉRO 11 705 445 - LOT 16D-28, RANG 5 (RUE AUGUSTE-MONDOUX) - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

**CONSIDÉRANT QUE** l'obligation de construction créée en vertu de l'acte numéro 11 705 445 du 17 septembre 2005, a été rencontrée par 2413-2276 Québec inc. suite aux résolutions numéros CM-2005-300 et CM-2005-681;

**CONSIDÉRANT QUE** le notaire Daniel Lauzon a présenté à la Ville de Gatineau un projet d'acte de vente auquel il prie la Ville d'intervenir pour confirmer que 2413-2276 Québec inc. n'est plus tenu aux obligations de construction et à l'interdiction de revente des lots acquis de la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'intervenir à l'acte de vente du lot numéro 16D-28 partie, rang 5, Canton de Hull, présenté par M<sup>e</sup> Daniel Lauzon annulant les obligations de 2413-2276 Québec inc. créées aux articles 7.2, 7.3 et 7.4 de l'acte numéro 11 705 445.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer aux fins de la présente.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-132\*

**APPEL DE PROPOSITION - VENTE DES LOTS NUMÉROS 2 396 368, 2 396 369 ET 2 396 370 (SAINT-RAYMOND ET DE LA CITÉ-DES-JEUNES) - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT - PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN**

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun que la Ville de Gatineau procède à la vente des lots numéros 2 396 368, 2 396 369 et 2 396 370 pour favoriser leur développement :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser la mise en vente des lots numéros 2 396 368, 2 396 369 et 2 396 370 pour un développement conforme au zonage.

Le Service d'évaluation et des transactions immobilières est autorisé à procéder à un appel de propositions conformément à la politique d'aliénation des biens immobiliers incluant, entre autres, les éléments suivants :

1. L'annonce publique de l'appel de propositions pour une durée minimum de 30 jours;
2. La réception des propositions à date et heure fixe au bureau du greffier;
3. L'utilisation obligatoire des documents fournis par la Ville et prévoyant :
  - A- Un dépôt de 10% du prix offert;
  - B- Un délai de signature et de paiement de 120 jours suivant l'acceptation de la vente par la Ville;
  - C- L'obligation de débiter un projet conforme aux exigences du zonage dans un délai de 12 mois de la signature de l'acte;
  - D- La conservation des aménagements paysagers déjà en place;
  - E- La vente sans la garantie de qualité;
  - F- Un droit pour la Ville de confisquer le dépôt et exiger la rétrocession à 90 % du prix de vente en cas de non-construction dans les délais convenus;
  - G- Une interdiction de revente sans l'accord de la Ville qui jouit d'un droit de 1<sup>ière</sup> opportunité à 90 % du prix de vente;
  - H- Prix recherché : 650 000 \$.

Toutes les propositions reçues au bureau du greffier selon la politique d'aliénation des biens immobiliers devront être présentées au conseil municipal avant l'expiration du délai d'acceptation par la Ville fixé à 90 jours de la date d'ouverture des propositions.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-133\*

**ACQUISITION DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 140, RUE SAINT-ÉTIENNE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal en vertu de sa résolution numéro CM-2005-109 a adopté le plan de redéveloppement urbain de l'Île de Hull et subséquentement la politique concernant la stratégie de redéveloppement urbain des zones d'interventions prioritaires (SF-2005-109);

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun que la Ville de Gatineau fasse l'acquisition de l'immeuble situé au 140, rue Saint-Étienne;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire de l'immeuble situé au 140, rue Saint-Étienne a consenti une promesse de vente à la Ville à 111% du montant de l'évaluation de la valeur marchande établie par monsieur Michel Paquin, évaluateur agréé, en date du 27 novembre 2005 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser l'acquisition de l'immeuble connu comme étant le lot numéro 1 621 488 situé au 140, rue Saint-Étienne au prix de 132 500 \$ plus TPS et TVQ si applicables y incluant les conditions suivantes, à savoir :

- l'immeuble doit être livré vacant à la date de prise de possession prévue pour le 1<sup>er</sup> septembre 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
Futur FDI	132 500 \$	Acquisition de propriété – 140, rue Saint-Étienne
Futur FDI	2 500 \$	Honoraires professionnels
Futur FDI	<u>25 000 \$</u>	Frais de démolition et autres
<b>TOTAL</b>	<u>160 000 \$</u>	

Le trésorier est autorisé à puiser à même le surplus affecté – Fonds de redéveloppement, les sommes nécessaires afin de donner suite à l'acquisition de la propriété, à la démolition et autres frais pour la mise en valeur des terrains pour fins de redéveloppement. De plus, le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le Service de la gestion des édifices et de l'électricité est mandaté pour procéder à la démolition du bâtiment, selon la procédure et la réglementation en vigueur.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 janvier 2006.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-134

**AUTORISER L'ACQUISITION D'UNE SERVITUDE PERMANENTE D'ÉGOUT PLUVIAL SUR LES LOTS NUMÉROS 1 371 339 PARTIE ET 2 706 073 PARTIE (13, RUE CROTEAU ET 17, RUE DE SENNEVILLE) - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des opérations de terrain désire mettre en place une conduite d'égout pluvial entre les rues de Senneville et Croteau;

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun d'acquérir deux servitudes afin que les travaux soient réalisés sur les lots numéros 1 371 339 partie (13, rue Croteau) et 2 706 073 partie (17, rue de Senneville);

**CONSIDÉRANT QUE** les promesses de servitude requises ont été accordées à la Ville de Gatineau par les propriétaires desdits lots :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte d'acquérir deux servitudes sur les lots numéros 1 371 339 partie (13, rue Croteau) et 2 706 073 partie (17, rue de Senneville) pour la mise en place, l'accès et l'entretien d'une conduite d'égout, telles que défini dans les descriptions techniques ainsi que les plans qui les accompagnent, préparés par monsieur Jean-Yves Lemelin (minutes 3868 et 3869 en date du 11 juillet 2005) et des promesses de servitude signées par les propriétaires le 23 août 2005 incluant, entre autres, les obligations ci-après :

- La remise en état des lieux à l'exception des arbres et buissons;
- Une contrepartie monétaire est établie au prorata de 25% de la valeur inscrite au rôle comme suit :

Lot numéro 1 371 339 partie - Superficie de 270,5 m<sup>2</sup> - Pour la somme de 775,86 \$ plus les taxes si applicables

Lot numéro 2 706 073 partie - Superficie de 271,2 m<sup>2</sup> - Pour la somme de 1 005,38 \$ plus les taxes si applicables

- Un certificat de localisation montrant lesdites servitudes.

M<sup>e</sup> Allen Bourdages est mandaté pour préparer les actes aux fins de la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
31220-411-50625	1 404,33 \$	Chemins ruraux serv. prof. et génie
31220-521-50626	1 924,20 \$	Chemins ruraux entr. rép./infras.
04-13493	215,69 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
31220-521	1 405 \$		Chemins ruraux // Entr. rép./infras.
31220-411		1 405 \$	Chemins ruraux // Serv. prof. et génie

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2006.

Adoptée

**CE-2006-135**

**SUBVENTION DE 670 \$ - ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS INDUSTRIELS ET COMMERÇANTS D'AYLMER (APICA) - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER ET DE DESCHÊNES - FRANK THÉRIEN ET ALAIN RIEL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 670 \$ à l'ordre de l'Association des professionnels industriels et commerçants d'Aylmer, à l'attention de madame Caroline Portelance, 181, rue Principale, Gatineau, Québec, J9H 6A6, à titre de subvention pour la Fête des neiges qui aura lieu les 11 et 12 février 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11401-972	335 \$	Frank Thérien - d'Aylmer subventions
11403-972	335 \$	Alain Riel - de Deschênes subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 janvier 2006.

Adoptée

**CE-2006-136**

**SUBVENTION DE 175 \$ - CLUB DE COMPÉTITION DE KARATÉ MASSON-ANGERS-BUCKINGHAM INC. - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE MASSON-ANGERS ET DE BUCKINGHAM - LUC MONTREUIL ET JOCELYNE HOULE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 175 \$ à l'ordre du Club de compétition de karaté Masson-Angers-Buckingham inc., à l'attention de monsieur Christian Lafleur, président, 80, chemin des Pruches, L'Ange-Gardien, Québec, J8L 2W7, à titre de subvention pour l'organisation d'une activité le 19 mars 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	75 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11416-972	100 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 janvier 2006.

Adoptée

**CE-2006-137**      **SUBVENTION DE 600 \$ - CLUB LES AÎNÉS DE ST-RENÉ INC. - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre du club Les Aînés de St-René inc., à l'attention de madame Liliane Charette, présidente, 400, rue Raymond, Gatineau, Québec, J8P 5H4, à titre de subvention pour sa campagne de levée de fonds.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11414-972	200 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11413-972	200 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions
11412-972	200 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 janvier 2006.

Adoptée

**CE-2006-138**      **SUBVENTION DE 200 \$ - CLUB OPTIMISTE DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Club Optimiste de Gatineau, à l'attention de monsieur Marc Toutloff, président, C.P. 82007, Gatineau, Québec, J8T 8B0, à titre de subvention pour la réalisation de leurs activités pour l'année 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11412-972	200 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 janvier 2006.

Adoptée

**CE-2006-139**      **SUBVENTION DE 300 \$ - LEUCAN OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de Leucan Outaouais, à l'attention de monsieur Théo Wafer, 40, rue Lafleur, Gatineau, Québec, J8P 2B8, à titre de subvention pour le tournoi de billard organisé au profit de Leucan qui aura lieu le 19 février 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11415-972	100 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11413-972	50 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions
11412-972	100 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 janvier 2006.

Adoptée

**CE-2006-140**      **SUBVENTION DE 100 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB, CONSEIL 5228  
POINTE-GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES –  
LUC ANGERS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb, conseil 5228 Pointe-Gatineau, à l'attention de monsieur Jean-Jacques Loyer, 635, boulevard de la Gappe, Gatineau, Québec, J8T 8H9, à titre de subvention pour le souper organisé au profit de Diabète Québec.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11411-972	100 \$	Luc Angers - des Promenades subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 janvier 2006.

Adoptée

**CE-2006-141**      **SUBVENTION DE 400 \$ - CAP SANTÉ OUTAOUAIS - "JOURNÉE DU  
MIEUX-ÊTRE ET DE L'ENTRAIDE" - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de Cap Santé Outaouais à l'attention de madame Monique Pellerin, directrice, 92, boulevard Saint-Raymond, bureau 304, Gatineau, Québec, J8Y 1S7, à titre de subvention pour la « Journée du mieux-être et de l'entraide » qui se tiendra le 26 février 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11407-972	300 \$	Pierre Philion - de Saint-Raymond-Vanier subventions
11411-972	100 \$	Luc Angers - des Promenades subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 janvier 2006.

Adoptée

**CE-2006-142**      **PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUIL À UNE  
ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DE LES HABITATIONS PARTAGÉES DE  
L'OUTAOUAIS - 11 FÉVRIER 2006 - 15 \$ ET SUBVENTION DE 100 \$ DE  
MONSIEUR LE MAIRE MARC BUREAU**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller Luc Montreuil à participer à une activité organisée au profit de Les Habitations partagées de l'Outaouais qui aura lieu le 11 février 2006.

De plus, ce comité autorise monsieur le maire Marc Bureau à subventionner cette activité pour un montant de 100 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 115 \$ à l'ordre de Les Habitations partagées de l'Outaouais, à l'attention de madame Christine Charlebois, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, bureau 109, Gatineau, Québec, J8Y 6T3, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11418-972	100 \$	Cabinet du maire - Subventions
11416-972	15 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 janvier 2006.

Adoptée

**CE-2006-143**      **SUBVENTION DE 400 \$ - COMITÉ DES LOISIRS SAINT-JEAN-BOSCO - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre du comité des loisirs Saint-Jean-Bosco inc., à l'attention de monsieur Jean Lessard, président, 1459, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1J7, à titre de subvention pour le carnaval qui se tiendra du 27 janvier au 5 février 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11418-972	100 \$	Cabinet du maire - Subventions
11408-972	150 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11405-972	150 \$	Patrice Martin – de Wright - Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 31 janvier 2006.

Adoptée

**CE-2006-144**      **SUBVENTION DE 250 \$ - LA MAISON DE L'AMITIÉ DE HULL - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de la Maison de l'Amitié de Hull, à l'attention de madame Nicole Bernier, 58, rue Hanson, Gatineau, Québec, J8Y 3M5, à titre de subvention pour le lancement d'un vidéo promotionnel.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11407-972	50 \$	Pierre Philion - de Saint-Raymond-Vanier subventions
11405-972	50 \$	Patrice Martin – de Wright - Parc-de-la-Montagne subventions
11401-972	50 \$	Frank Thérien - d'Aylmer subventions
11408-972	100 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 31 janvier 2006.

Adoptée

**CE-2006-145**  
Abrogée par la  
résolution numéro  
CE-2006-319

**SUBVENTION DE 4 050 \$ - FONDATION JEAN P. DALLAIRE - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 4 050 \$ à l'ordre de la Fondation Jean P. Dallaire, à l'attention de madame Claire Couture, 3, rue Camille-Gay, Gatineau, Québec, J8Y 2K4, à titre de subvention pour le démarrage du projet Dallaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11418-972	500 \$	Cabinet du maire - Subventions subventions
11402-972	100 \$	André Laframboise - de Lucerne subventions
11413-972	100 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions
11404-972	500 \$	Alain Pilon - de Val-Tétreau subventions
11417-972	100 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11409-972	250 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11408-972	1 000 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11406-972	750 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11405-972	750 \$	Patrice Martin - de Wright - Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 31 janvier 2006.

Adoptée

**CE-2006-146**

**PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DE TRAIT D'UNION OUTAOUAIS – 7 FÉVRIER 2006 - 75 \$ ET SUBVENTION DE 25 \$ DE MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller Aurèle Desjardins à participer à une activité spéciale le 7 février 2006, au profit de Trait d'Union Outaouais.

De plus, ce comité autorise madame la conseillère Jocelyne Houle à subventionner cette activité pour un montant de 25 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de Trait d'Union Outaouais, à l'attention de madame Julie Gagné, 109, rue Wright, Gatineau, Québec, J8X 2G7, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11417-972	25 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11414-972	75 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 31 janvier 2006.

Adoptée

CE-2006-147  
Modifiée par la  
résolution numéro  
CE-2006-529

**MANDAT - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ACHAT REGROUPÉ DE GAZOLINE SANS PLOMB ET DE CARBURANT DIESEL - CONTRAT DE DEUX ANS**

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de matériel en son nom;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de carburant et d'adjuger un contrat après avoir procédé à une demande de soumissions;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2006-30, adoptée le 11 janvier 2006, a accepté de confier à l'Union des municipalités du Québec un mandat de préparer au nom de la Ville un appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé pour le carburant diesel non coloré seulement;

**CONSIDÉRANT QUE** la division de l'approvisionnement a lancé, le 6 janvier 2006, un appel d'offres pour la fourniture d'essence-éthanol de type E-10 et qu'aucune firme n'a déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT QU'**il serait souhaitable de reporter la décision d'utiliser l'essence-éthanol pour les véhicules municipaux jusqu'à ce que le réseau de distribution pour notre région soit adéquat :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité abroge sa résolution numéro CE-2006-30 adoptée le 11 janvier 2006.

De plus, ce comité accepte de confier à l'Union des municipalités du Québec, pour les années 2006 à 2008 inclusivement, le mandat de préparer au nom de la Ville, et en celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé pour la gazoline sans plomb et le carburant diesel non coloré nécessaires aux activités de la Ville.

La Ville s'engage à compléter pour l'Union des municipalités du Québec, dans les délais fixés, la fiche signalétique qu'elle fournira et qui visera à connaître les quantités pour deux ans de gazoline sans plomb et de carburant diesel que notre municipalité prévoit avoir besoin.

L'Union des municipalités du Québec pourra adjuger, au nom de la Ville, un contrat d'une durée de deux ans avec une année additionnelle en option selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable.

La Ville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé.

La Ville reconnaît et accepte que l'Union des municipalités du Québec recevra, directement de l'adjudicataire à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant les taxes et ce, pour les carburants achetés par la Ville. Le taux est fixé et inscrit dans le cahier des charges de l'appel d'offres dont copie sera transmise à la Ville par hyperlien électronique avant le lancement de celui-ci sur le marché.

Adoptée

CE-2006-148

**ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME CHANTAL CHARETTE AU POSTE DE SECRÉTAIRE AU SERVICE DU GREFFE, SERVICES JURIDIQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire au Service du greffe, Services juridiques, (poste numéro N-2005-024 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Chantal Charette au poste de secrétaire au Service du greffe, Services juridiques.

Mme Charette est assujettie à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Charette sera celui de la classe + de 12 mois de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Buckingham.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-14100-112 – Service du greffe – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 janvier 2006.

Adoptée

**CE-2006-149**

**ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME LUCIE LAURIER AU POSTE DE COMMIS TECHNIQUE À LA COUR MUNICIPALE, SECTION POURSUITE, SERVICES JURIDIQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis technique à la cour municipale, section poursuite, Services juridiques, (poste numéro N-2005-033 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Lucie Laurier au poste de commis technique à la cour municipale, section poursuite, Services juridiques.

Mme Laurier est assujettie à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Laurier sera celui de la classe 02, 5<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville d'Aylmer.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12100-112 – Cour municipale – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 janvier 2006.

Adoptée

**CE-2006-150**

**ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MESSIEURS JAMES BRITO, CHARLES ROBERT-ROBITAILLE, NICOLAS CARLE, BRUNO CASTONGUAY, FRÉDÉRIC BELLEY, FRANÇOIS CHAYER, ROCK LEBLANC ET MADAME AMÉLIE COURCHESNE AU POSTE D'AGENT-PATROUILLEUR AU SERVICE DE POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler les postes d'agent-patrouilleur au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai de messieurs James Brito, Charles Robert-Robitaille, Nicolas Carle, Bruno Castonguay, Frédéric Belley, François Chayer, Rock Leblanc et madame Amélie Courchesne au poste d'agent-patrouilleur au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

Les personnes précitées sont assujetties à une période d'essai de 12 mois et leur date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de ces employés sera celui de la classe d'agent, 2<sup>e</sup> échelon de la convention collective des policiers en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 – Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 janvier 2006.

Adoptée

CE-2006-151

**PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR ANDRÉ DANIS AU POSTE DE SERGENT-DÉTECTIVE À LA DIVISION DES ENQUÊTES CRIMINELLES, SECTION CRIMES SPÉCIALISÉS - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de sergent-détective à la division des enquêtes criminelles au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur André Danis au poste de sergent-détective à la division des enquêtes criminelles, section crimes spécialisés au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

M. Danis est assujetti à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Danis sera celui de sergent selon la convention collective des policiers de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21200-111 – Service de police – Enquêtes – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 janvier 2006.

Adoptée

CE-2006-152

**PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE QUATRE TECHNICIENS AU SERVICE DES SYSTÈMES D'INFORMATION, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

**CONSIDÉRANT QUE** quatre employés sont affectés à titre de technicien temporaire à la section Infocentre de la direction des systèmes d'information, Module de l'administration et des finances;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense attribuée aux salaires de ces quatre employés atteindra la limite de 25 000 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la charge de travail, il est nécessaire de prolonger l'engagement temporaire de quatre employés cols blancs des ex-Villes d'Aylmer, de Gatineau et de Hull et ce, du 1<sup>er</sup> janvier au 19 mai 2006 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la prolongation de l'engagement temporaire de ces quatre employés affectés à la section Infocentre à la direction des systèmes d'information, Module de l'administration et des finances.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13430-132 – Infocentre – Rémunération régulière – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 janvier 2006.

Adoptée

CE-2006-153

**PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE DES INSPECTEURS-CALCULATEURS RÉSIDENTIELS, DE TROIS COMMIS ET D'UN ÉVALUATEUR AGRÉÉ AU SERVICE D'ÉVALUATION ET DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service d'évaluation et des transactions immobilières en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale* doit s'assurer tous les neuf ans de l'exactitude des données de chaque unité d'évaluation;

**CONSIDÉRANT QUE** des employés sont affectés temporairement au Service d'évaluation et des transactions immobilières à titre d'inspecteur-calculateur résidentiel et proviennent des secteurs de l'ex-Ville de Buckingham, de l'ex-CUO et de l'ex-Ville de Gatineau afin de réaliser le projet de maintien de l'inventaire;

**CONSIDÉRANT QUE** trois employées sont affectées temporairement au Service d'évaluation et des transactions immobilières à titre de commis et d'un évaluateur agréé afin de réaliser le projet de maintien de l'inventaire;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense attribuée aux salaires de ces employés atteindra la limite de 25 000 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la charge de travail, il est nécessaire de prolonger l'engagement temporaire de ces employés et ce, du 1<sup>er</sup> janvier au 19 mai 2006 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la prolongation temporaire de ces employés, inspecteur-calculateur résidentiel, d'un commis I, d'un commis II, d'un commis-dactylo III et d'un évaluateur agréé au Service d'évaluation et des transactions immobilières et ce, du 1<sup>er</sup> janvier au 19 mai 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
15100-132	229 600 \$	Évaluation temp./blancs

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
15100-411	229 600 \$		Évaluation // Serv. prof. et génie
15100-132		229 600 \$	Évaluation // Temp./blancs

Un certificat du trésorier a été émis le 27 janvier 2006.

Adoptée

CE-2006-154

**RÉINTÉGRATION DE MONSIEUR PIERRE AUDET AU POSTE D'OPÉRATEUR I - EAU POTABLE AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT - ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2005-1281**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2005-1281, adoptée le 17 août 2005, acceptait la mutation à l'essai de monsieur Pierre Audet au poste de préposé au quartier-maître au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens;

**CONSIDÉRANT QUE** le 22 décembre 2005, monsieur Pierre Audet a demandé de se prévaloir de l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau et réintégrer son poste initial, soit celui d'opérateur I – Eau potable au Service de l'environnement, Module des travaux publics et de l'environnement et ce, rétroactivement au 16 janvier 2006 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité abroge sa résolution numéro CE-2005-1281 adoptée le 17 août 2005.

Adoptée

CE-2006-155

**OCTROI DE PERMANENCE À CINQ EMPLOYÉS DE DIVERS SERVICES**

**CONSIDÉRANT QUE** les employés mentionnés ci-après ont ou auront complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de ces employés aux postes et aux dates mentionnés ci- après :

NOM DE L'EMPLOYÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	PÉRIODE D'ESSAI
Frédéric Simard	9 janvier 2005	9 janvier 2006	CE-2005-356 9 mars 2005	12 mois
Joël Beaudet	11 août 2005	11 février 2006	CE-2005-1230 10 août 2005	12 mois *
Luc Morissette	11 août 2005	11 février 2006	CE-2005-1231 10 août 2005	12 mois *
Gaétan Beauvais	1 <sup>er</sup> septembre 2005	12 décembre 2005	CE-2005-1341 31 août 2005	3 mois
Cédric Tanguay	21 novembre 2005	11 janvier 2006	CE-2005-1631 23 novembre 2005	30 jours travaillés

\*Une période d'essai de six mois continus a été retranchée de la période d'essai initiale de 12 mois.

Adoptée

CE-2006-156

**RETRAITE DE MONSIEUR PIERRE GUILBAULT, DIRECTEUR DES CENTRES DE SERVICES DE BUCKINGHAM ET DE MASSON-ANGERS, À COMPTEUR DU 27 FÉVRIER 2006**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Pierre Guilbault, directeur des Centres de services de Buckingham et de Masson-Angers, a confirmé qu'il prendra sa retraite le 27 février 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** cet employé aura complété 32 ans de service à la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Pierre Guilbault les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite prévue le 27 février 2006 et ce, conformément à la politique en vigueur.

De plus, ce comité autorise M. Guilbault à utiliser les journées de vacances, maladies et autres congés accumulés à son dossier avant la date effective de sa retraite.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Guilbault leurs plus sincères remerciements pour ses années de services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 janvier 2006.

Adoptée

CE-2006-157\*

**MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DE POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre des discussions tenues lors de la réunion de planification des 18, 19 et 20 novembre 2005, la création d'un poste non syndiqué au Service de police, division de la gendarmerie, Module de la protection des personnes et des biens a été retenue;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget 2006 de la Ville de Gatineau prévoit cette création de poste;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'apporter une modification à la structure organisationnelle du Service de police, division de la gendarmerie, Module de la protection des personnes et des biens :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil la modification suivante à la structure organisationnelle du Service de police, division de la gendarmerie, Module de la protection des personnes et des biens :

**Création d'un poste non syndiqué**

Capitaine de gendarmerie, secteur d'Aylmer

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-116 – Service de police - Gendarmerie – Rémunération régulière – Non syndiqué.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service de police, division de la gendarmerie, Module de la protection des personnes et des biens.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 janvier 2006.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-158

**MESURE DISCIPLINAIRE - SUSPENSION EMPLOYÉ NUMÉRO 103924**

**CONSIDÉRANT QU'**une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'une récidive pour des événements de mêmes natures;

**CONSIDÉRANT QUE** cette enquête a démontré que le comportement et l'attitude de l'employé numéro 103924 étaient inacceptables;

**CONSIDÉRANT QUE** cette mesure disciplinaire imposée à l'employé numéro 103924 prend la forme d'une suspension de trois jours et ce, à compter du 6 au 8 février 2006 inclusivement :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la mesure disciplinaire imposée à l'employé numéro 103924 par les représentants de la Ville.

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**Micheline Larouche**  
Greffière adjointe et secrétaire adjointe  
Comité exécutif